

COMMENT APPARTENIR A LA VERITABLE EGLISE

POURQUOI UNE TELLE QUESTION ?

Que de fois les gens nous interpellent-ils avec ces propos catégoriques : « Vous êtes de Monseigneur Lefebvre, alors vous n'êtes pas Catholiques, car vous êtes en dehors de l'Église » !

La réponse à de tels propos est en fait fort simple : « **Nous ne sommes pas de Monseigneur Lefebvre mais avec lui parce que Catholiques Romains, et fiers de l'être** » !

Il est cependant nécessaire d'expliquer cette réponse en utilisant le Magistère de l'Église, et ici plus spécialement le Catéchisme de Saint Pie X publié en 1910.

Examinons d'abord quelles sont les conditions à remplir pour se prétendre Catholiques ; étudions les signes, les marques sous lesquelles on peut reconnaître l'Église Catholique.

Dans un second temps, nous verrons si la Tradition Catholique remplit ces conditions.

Au cours de cette étude, prenons garde de ne pas suivre nos sentiments, car nous devons éviter un jugement subjectif du problème, et objectivement étudier ce que l'église Catholique enseigne sur ce sujet.

CONDITIONS D'APPARTENANCE A L'EGLISE CATHOLIQUE

Il est de la plus grande importance pour chaque âme d'appartenir à l'Église fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et

vrai Homme, car il ne peut y avoir de salut en dehors de l'Église Catholique : il n'y a qu'un seul Dieu, qu'une seule Église Divine qui est donc l'unique arche du salut.

Nulle âme ne peut être sauvée sans Dieu et Son Sang répandu pour notre Rédemption sur la Croix du Calvaire. Mais ce Sang ne peut être trouvé que sur l'autel Catholique.

Notre Seigneur ne donne Ses grâces que par Son Corps Mystique qui est l'Église Catholique, Église Divine et donc Église unique.

« Hors de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, nul ne peut se sauver, comme nul ne put se sauver du déluge hors de l'arche de Noé qui était la figure de cette Église » (Saint Pie X, Grand Catéchisme, X).

« La Sainte Église Catholique est la congrégation de tous les hommes qui sont baptisés, qui croient et professent la Foi Catholique, qui participent aux mêmes Sacrements et qui reconnaissent le Souverain Pontife Romain comme Vicaire du Christ sur la terre.

Notre Seigneur Jésus-Christ institua l'Église pour que tous les hommes aient les moyens d'obtenir leur salut éternel : la vraie Foi, la grâce par les Sacrements, la rémission des péchés et la Communion des Saints » (Saint Pie X, Petit Catéchisme).

Ainsi, selon le Pape Saint Pie X, quatre conditions seulement sont requises pour appartenir à l'église Catholique.

Examinons et expliquons ces quatre conditions.

1- ETRE BAPTISE

Le Baptême est la porte d'entrée dans l'Église Catholique, car le péché originel coupe les hommes de Dieu et de Son Église.

Ce péché originel est enlevé

- par le **Baptême d'eau**,
- par le **Baptême de sang** (le martyre),
- par le **Baptême implicite de désir** (un homme qui suit la loi naturelle, mais qui, sans faute de sa part, avec une ignorance invincible, n'a jamais entendu parler de la véritable Église),
- ou par le **Baptême explicite de désir** (un catéchumène qui meurt juste avant de recevoir le Baptême d'eau).

Les Baptêmes de sang et de désir ne sont pas de vrais Sacrements, mais en tant qu'actes de charité parfaite, ils enlèvent le péché originel.

2- CROIRE ET PROFESSER LA VRAIE FOI CATHOLIQUE

Croire n'est pas suffisant : « Vous croyez qu'il y a un seul Dieu, vous faites bien : les démons le croient aussi, et ils tremblent » (Jacques II, 19). Mais il faut encore professer la Foi Catholique par les œuvres.

Selon le même Apôtre en II, 26, la Foi sans les œuvres est morte : « De même que le corps sans âme est mort, ainsi la Foi sans les œuvres est morte ».

Le Pape Saint Pie X rejette donc dans sa définition les prétentions protestantes qu'on peut se sauver par la Foi seule. L'hérésiarque Luther le disait crûment : « Pèche fortement, mais croit plus fortement encore ».

Remarquons bien que le Pape parle de la « vraie » Foi pour indiquer clairement qu'on peut être exposé à une Foi qui est « fausse » (par exemple celle qui émane de l'esprit de nombreux textes de Vatican II).

Cette Foi vraie doit être crue, enseignée et professée dans son intégrité, car quiconque nierait formellement le plus petit des dogmes de la Foi Catholique ne serait plus Catholique, tous les dogmes étant unis entre eux comme les doigts d'une même main.

3- PARTICIPER AUX MEMES SACREMENTS

Il est pratiquement impossible aujourd'hui pour un adulte de rester longtemps en état de grâce sans avoir recours aux Sacrements.

Un Catholique qui, volontairement, ne s'approcherait jamais des Sacrements de Confession et de la Sainte Eucharistie serait un membre « mort » de l'Église Catholique, parce qu'il vivrait en état de péché mortel.

Pour sauver son âme, il faut être un membre « vivant » de l'Église, c'est à dire vivre et mourir en état de grâce.

4- RECONNAITRE LE PAPE COMME VICAIRE DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST

L'Église Catholique n'est pas le corps mystique du Pape, mais le Corps Mystique du Christ.

Le Pape est Vicaire du Christ, c'est à dire représentant du Fils de Dieu sur terre et successeur du premier Pape Saint Pierre. Il n'est en aucun cas successeur de Notre Seigneur Jésus-Christ, car il serait alors lui-même Dieu.

« Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec Son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est à dire le dépôt de la Foi » (Concile Vatican I, Constitution sur l'Église, Dz 3070).

Il serait donc absolument hérétique de prétendre que le Pape est successeur de Notre Seigneur Jésus-Christ et, en tant que tel, serait infaillible chaque fois qu'il ouvrirait la bouche.

Le Pape est infaillible :

- **dans son Magistère Ordinaire quand il répète ce qui a toujours été enseigné par l'Église ;**

- **dans son Magistère Extraordinaire quand il parle « Ex cathedra »**, c'est à dire « lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les Catholiques, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la Foi ou les mœurs doit être tenue par toute l'Église ; le Pape jouit alors par l'assistance Divine à lui promise en la personne de Saint Pierre, de cette infaillibilité dont le Divin Rédempteur a voulu que fût pourvue Son Église, lorsqu'elle définit la doctrine sur la Foi et les mœurs » (Concile Vatican I, Dz 3074).

Pour résumer, le Pape doit remplir quatre conditions pour parler « Ex cathedra » :

- 1- Il parle comme pasteur et docteur suprême de l'Église (non pas comme docteur privé) ;
- 2- Il parle sur la Foi ou les mœurs ;
- 3- Il a l'intention d'obliger (ce n'est pas un conseil, mais un ordre) ;
- 4- Il s'adresse à l'Église Catholique toute entière (et pas seulement aux Évêques d'un pays déterminé par exemple).

LES MARQUES DE L'ÉGLISE

La véritable Église de Notre Seigneur Jésus-Christ peut être reconnue par des marques, ou signes distinctifs : cette Église est Une, Sainte, Catholique, Apostolique, et pouvons-nous ajouter, Persécutée !

L'église Catholique, étant Divine, ne peut être détruite, et ne perdra donc jamais ces marques : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre, Je construirai Mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle » (Mt XVI, 18).

1- LA VRAIE ÉGLISE EST UNE

« La vraie Église est **UNE** parce que ses fils, dans tous les lieux et temps, sont unis entre eux par la même Foi, le même culte, la même loi, et la participation aux mêmes Sacrements, sous la même tête visible, le Pape » (Saint Pie X, Grand Catéchisme, X).

L'unité de l'Église est donc manifestée par :

- **l'unité de Foi** : la même Foi est toujours enseignée de par le monde depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours ;
- **l'unité de Culte** : Dieu a toujours été servi et adoré de la même façon depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours ;
- **l'unité de Gouvernement** sous la personne du Pape, agissant comme Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ainsi si un Pape se coupait de ce qui a toujours été enseigné dans l'Église (en introduisant par exemple un enseignement nouveau concernant la liberté religieuse ou l'œcuménisme), **ou changeait les Sacrements institués par Notre-Seigneur** (en introduisant une mutation substantielle dans l'intention, la matière, la forme des Sacrements ou de la sainte Messe), **ou modifiait le gouvernement de l'Église** (en introduisant l'esprit démocratique par la Collégialité, en agissant comme successeur de Notre Seigneur Jésus-Christ au lieu de Son Vicaire et représentant), **il serait alors coupable d'un péché de schisme contre l'unité de l'Église, c'est à dire d'un péché grave contre la charité.**

2- LA VRAIE ÉGLISE EST SAINTE

« La vraie Église est **SAINTE** parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, sa tête invisible, est Saint, parce que beaucoup de ses membres sont saints, sa Foi, ses lois, ses Sacrements sont saints, et parce qu'il n'est pas possible de trouver une véritable sainteté en dehors de l'Église Catholique » (Saint Pie X, Grand Catéchisme).

Le manque de sainteté de quelques membres de l'Église ne détruit en aucun cas la sainteté de tout le Corps Mystique du Christ.

3- LA VRAIE ÉGLISE EST CATHOLIQUE

« La vraie Église est **CATHOLIQUE**, ce qui veut dire 'universel', parce qu'elle embrasse les fidèles de tous les temps, lieux, âges,

conditions, et parce que tous les hommes sont appelés à lui appartenir » (Saint Pie X).

Ainsi, si quelqu'un osait dire que l'enseignement traditionnel de l'Église ne correspond plus à la mentalité moderne ou n'est plus acceptable dans tel ou tel pays, il pécherait contre la Catholicité de l'Église.

4- LA VRAIE EGLISE EST APOSTOLIQUE

« La vraie Église est **APOSTOLIQUE** parce qu'elle remonte sans interruption aux Apôtres, qu'elle croit et enseigne tout ce qui a été cru et enseigné par les Apôtres, et parce qu'elle est dirigée et gouvernée par leurs légitimes successeurs » (Saint Pie X).

5- LA VRAIE EGLISE EST PERSECUTEE

« L'Église Catholique est **PERSECUTEE** parce que son Divin Fondateur était persécuté, parce qu'elle condamne les vices, combat les passions, les injustices et toutes les erreurs » (Saint Pie X).

LES CHAPELLES DE LA TRADITION SONT-ELLES CATHOLIQUES ?

Les fidèles de nos chapelles de la Tradition :

- sont baptisés ;
- croient et professent la Foi Catholique ;
- participent aux mêmes Sacrements ;
- reconnaissent le Pape comme Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous sommes donc pleinement Catholique ; nous prions pour chaque jour pour la conversion de ces messieurs de Rome, mais n'acceptons pas les changements substantiels introduits depuis 1962 dans l'Église, parce « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (Actes V, 29).

Il est également facile de reconnaître dans les chapelles de la Tradition les quatre marques de l'Église Catholique :

- l'**Unité** : nous gardons l'unité de Foi, de culte et de gouvernement, refusant de nous couper de l'enseignement traditionnel de l'Église ;
- la **Sainteté** : nous prêchons et essayons de vivre la sainteté de l'Église Catholique, malgré nos faiblesses et péchés personnels ;
- la **Catholicité** : l'enseignement Catholique, répété par nous, est bon pour tous les hommes, âges et pays ;
- l'**Apostolicité** : notre enseignement est le même que celui des Apôtres et de l'Église de toujours ;
- **Persécutée** : parce que nous refusons l'esprit humaniste, libéral et maçonnique du Concile Vatican II.

CONCLUSION

Nous n'avons jamais prétendu être l'Église Catholique mais nous voulons de tout notre cœur lui appartenir résolument, et nous considérons comme fils soumis de la Sainte Église.

Nous n'appartenons pas à l'église conciliaire, ni ne sommes de l'église de Monseigneur Lefebvre, mais un rameau bien vivant de l'Église Une, Sainte, Catholique, Apostolique, Romaine et Persécutée, hors de laquelle nul ne peut être sauvé.

Les fidèles qui s'adressent à nous pourrons donc trouver en nos murs, avec la grâce de Dieu, la vraie Foi, la grâce par les Sacrements, la rémission des péchés et la communion des Saints.

Tout dévoué en Notre Seigneur Jésus-Christ et Sa Très Sainte Mère :

Abbé Jean-Luc Lafitte